



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

DELIBERATIONS

FINANCES

Vote des taux d'imposition 2021 (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté le maintien des taux d'imposition foncière.

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que la suppression de la TH sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (11.70%) et du taux du Département 2020 (18.78%). Le taux 2021 sera donc ce taux soit 30,48 % voté à l'unanimité sans augmentation. Le taux pour les propriétés non bâties a été également voté sans augmentation à 85.21 %.

Projets

Dossier foncier d'échange de terrains entre la Commune de Vesseaux et l'Etat-Forêt Domaniale de l'Escrinet (à l'unanimité)

La Commune va devenir propriétaire par échange avec l'Etat 5,0242 ha correspondant aux parcelles C 484, C1093 et C 1214 - proches de zones urbanisées situées en Forêt Domaniale de l'Escrinet à l'aval de la route communale « ancienne voie du tram ».

Les parcelles à échanger avec l'Etat seront à acquérir auprès de Mme REYNAUD pour une surface de 2,2520 ha à Dornas – parcelles C 342 et C 373 – et de Mme JACQUET LAGREZE pour une surface de 4,5777 ha à Marcols Les Eaux – parcelle F 513.

Enfance

Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école (à l'unanimité)

Un cycle de 15 séances d'une demi-heure a donc été proposé à l'école privée et un cycle de 15 séances d'une heure a été proposé à l'école publique. Ces propositions tiennent compte de l'effectif respectif de chacune des écoles. Le coût est de 365 euros pour l'école privée et de 730 euros pour l'école publique.

Participation aux frais de fonctionnement enfants d'ULIS 1 – école de Baza d'Aubenas (à l'unanimité)

Le montant de participation est de 952 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

Ressources humaines

Création d'emploi permanent autorisant le recrutement d'agents contractuels (à l'unanimité)

L'assemblée a décidé de créer un emploi de technicien à temps non complet à raison de 17,30 heures par semaine pour exercer les missions de technicien eau et assainissement. Il sera occupé par un contractuel pour une durée d'un an renouvelable 5 fois.

Désignation d'un élu pour prendre la décision relative à un permis de construire (à l'unanimité)

Albine HUGOUVIEUX a été désignée pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire et ainsi signer toutes les pièces se rapportant au dossier de Monsieur Max TOURVIEILHE.

FIN DE LA SEANCE